

Equip'vent 2010 à BREST

Dossier
d'inscription
au challenge



AScelee 29



FNAScelee
couleur passion

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT DE L'ASCEE 29	3
LE MOT DU DIRECTEUR	4
LE MOT DE LA PRESIDENTE	5
L'ENVIRONNEMENT	6
LES DATES ENVISAGEES	7
LE SITE CHOISI	7
LES ACCES	9
L'ACCUEIL DES PARTICIPANTS	10
L'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS	11
LA RESTAURATION	13
LES ANIMATIONS	14
LES REGATES	14
LES LOUEURS DE BATEAUX	14
LES ACCOMPAGNATEURS	14
LES RENSEIGNEMENTS	14
LE PROGRAMME PREVISIONNEL	15
DISPOSITIONS GENERALES	16
Article 1 - Participants autorisés	16
Article 2 - Responsabilité des présidents	16
Article 3 - Obligation des participants	16
Article 4 - Comité d'organisation	16
Article 5 - Contrôle des engagements	17
Article 6 - Pénalités et sanctions	17
Article 7 - Référence à une réglementation nationale	18
Article 8 - Assurances et couvertures des risques	18
Article 9 - Droit à l'image	18
Article 10 - Soins – hospitalisation	18
Article 11 - Désistement	18
Article 12 - Cas de force majeure	19
Article 13 - Acceptation du règlement	19
FICHES D'INSCRIPTIONS	20

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASCEE 29, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL RÉGION BRETAGNE

L'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Équipement du FINISTERE est très heureuse de vous accueillir pour cette édition 2010 d'Equip'vent.

Comme vous le savez sûrement, l'**ASCEE 29** a déjà organisé 4 manifestations nationales :

- Challenge national de planche à voiles à BREST en 1992,
- Equip'vent à BREST en 1997,
- Arrivée du raid cyclo BORDEAUX-BREST en 2003,
- Le congrès **FNASCEE** à Trégunc en 2007,

L'organisation d'une manifestation nationale est toujours motivante pour les membres d'un comité directeur, aussi cette proposition de candidature a été votée à l'unanimité le 29 mars 2009.

Toute l'équipe de l'**ASCEE 29** se prépare déjà à vous accueillir sur la plus belle rade du monde, et nous ferons tout pour que cette régata reste un souvenir inoubliable dans un esprit de sportivité et de convivialité.

Le Président de l'**ASCEE 29**

Claude JAFFRÉ

LE MOT DU DIRECTEUR

La DDTM du Finistère se réjouit d'accueillir le "challenge national de voiliers habitables Equipvent 2010" à Brest au mois de septembre prochain.

Je fais confiance aux équipes bien rodées de l'ASCEE 29 pour organiser cette compétition mais aussi permettre un agréable séjour en Finistère aux concurrents et aux accompagnateurs.

Ce challenge sera également l'occasion de rassembler, dans un esprit de sportivité et de convivialité, les agents des ASCEE issus des différents services de l'état ou des collectivités territoriales.

Bon "vent" à toutes et tous.

Le directeur départemental des territoires et de la mer.

Jean-Christophe VILLEMAUD

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Treize ans après Equipvent 1997, l'ASCEE 29 se lance un nouveau défi en se portant candidate à l'organisation du neuvième challenge national de voiliers habitables à BREST.

C'est avec plaisir que je confie à Claude Jaffré et toute son équipe de l'ASCEE 29 l'organisation de cette manifestation qui saura rassembler les navigateurs des différents services, dans un climat d'amitié et de sympathie pour un partage de passion entre vents et marées.

Je souhaite bonnes régates sur la rade de Brest aux participants de cette nouvelle édition d'Equipvent.

La Présidente de la FNASCE

Joëlle GAU

L'ENVIRONNEMENT

Brest a pour composante fondamentale, son environnement maritime, partie intégrante de son image. Brest dispose d'une splendide rade de 15 000 hectares, protégée de tous les côtés mais ouverte, par un goulet, sur la mer d'Iroise.

La rade constitue un stade nautique exceptionnel pour la pratique et le développement des sports de mer. La création d'un département nautisme à Brest se trouve en pleine cohérence avec l'environnement et la culture maritime des Brestois.

Le département nautisme impulse le souffle nécessaire pour animer, fédérer, organiser des activités dans les secteurs scolaires, loisirs, formations, sport de haut niveau et régates.

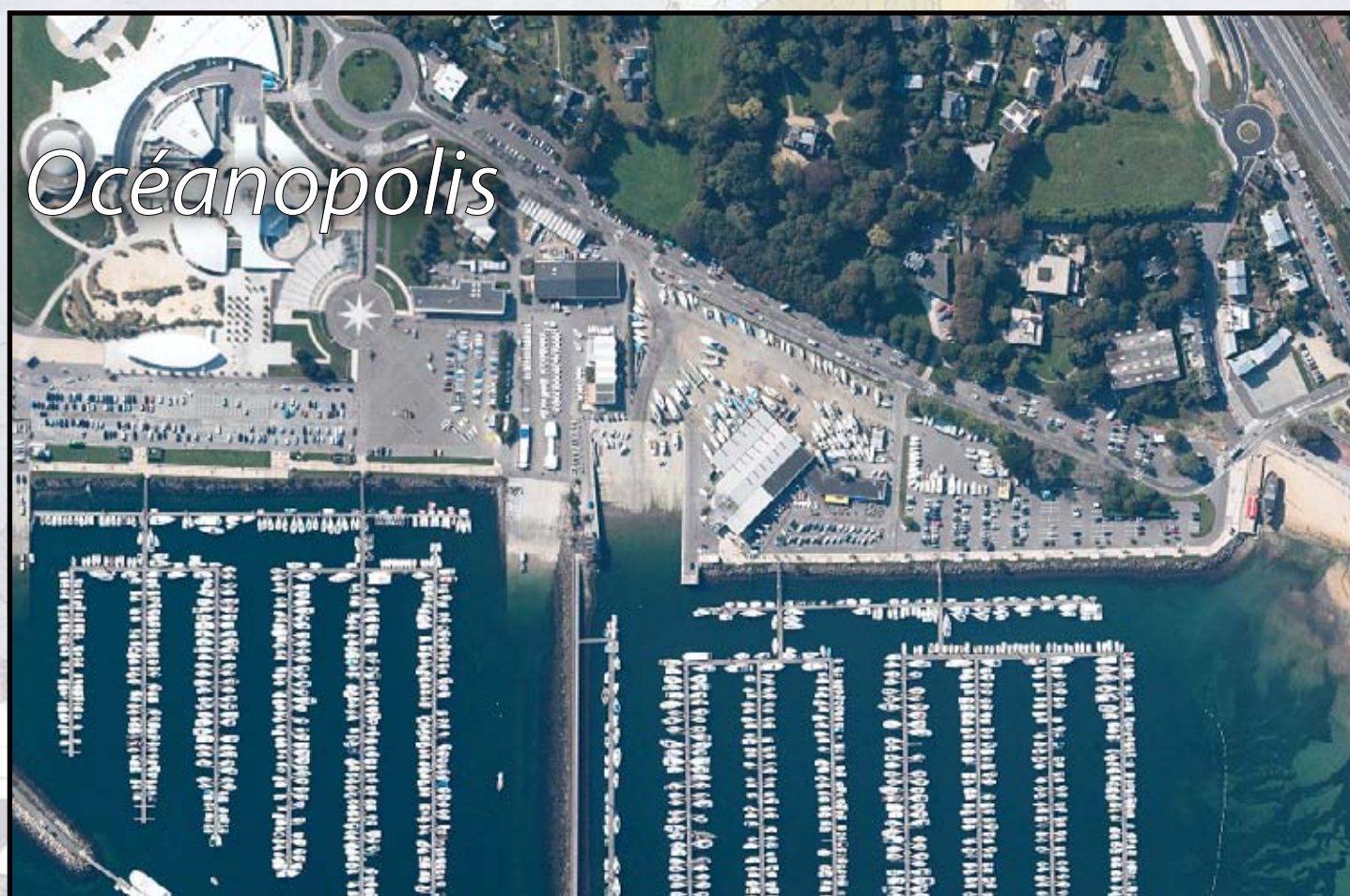


Photo aérienne du site avec Océanopolis en haut à gauche

LES DATES ENVISAGÉES

Le challenge est prévu les **23 24 et 25 septembre 2010**. Ces dates ont été choisies en accord avec le centre nautique municipal de Brest, elles se situent entre la période des traditionnelles régates d'été et la reprise des sports scolaires.

LE SITE CHOISI

Le site choisi est le centre nautique du Moulin Blanc au port de plaisance de Brest comme en 1997. L'hébergement, la restauration, les petits déjeuners et les plateaux repas seront assurés par le centre.

Il s'agira donc d'une formule « tout sur place », sécurité routière oblige.





Bureaux du centre nautique de Brest

Les loueurs de bateaux sont sur place. Les participants à ce challenge pourront apprécier les nouvelles structures et les nouveaux aménagements du port de plaisance dont les travaux viennent de se terminer. Certains pourront également découvrir le nouveau port de plaisance du Château d'environ 700 places.

LES ACCÈS

Desserte SNCF :

La gare SNCF de Brest est à 10 mn en voiture du port de plaisance. Les horaires précis d'arrivée et de départ vous seront communiqués sur demande.

Des navettes en voiture ou en minibus seront assurées entre la gare et le centre nautique.

Desserte routière :

Pour les participants venant de la région parisienne et du Nord il faut suivre la direction Quimper Nantes et Ports, par la rocade Est de Brest.

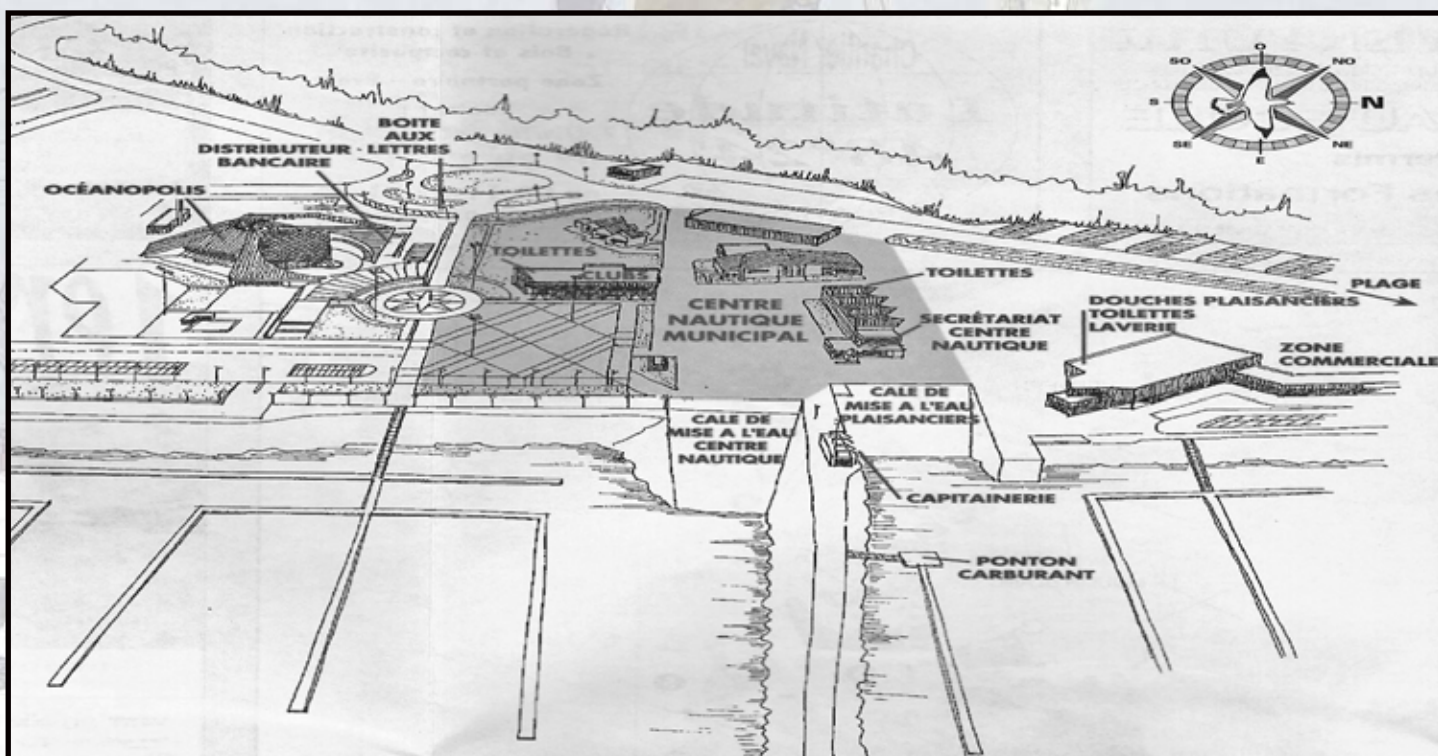
Pour les participants venant de Quimper, suivre port de plaisance et Océanopolis.

Desserte par avion :

L'aéroport de Guipavas est à 15 mn du port de plaisance, une navette sera à la disposition des participants.

Certains souhaiteront peut-être venir avec leurs bateaux, nous essaierons dans la mesure du possible de réserver des places de pontons à tarifs réduits.

Dans tous les cas, un fléchage du site sera mis en place par nos soins.



L'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'accueil sera assuré dans la salle de la Cormorandière, centre nautique municipal.

Les participants se verront remettre une pochette avec un cadeau d'accueil et de la documentation touristique.



L'HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS

La plupart des participants sera hébergée sur les bateaux. Les participants qui le souhaitent, les membres de la CPS et les organisateurs seront hébergés au centre nautique municipal.



chambres à deux lits ou à trois lits

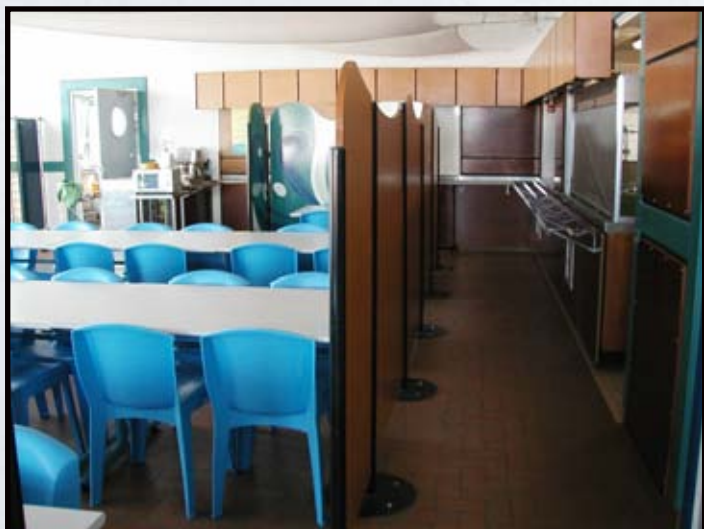


hall de l'hébergement



LA RESTAURATION

Les petits déjeuners seront assurés par le centre nautique au self pour ceux qui dorment dans les chambres du centre nautique et également pour les équipages qui dorment sur les bateaux.



Salle du petit déjeuner

Les paniers repas pour les régates du vendredi et du samedi seront préparés par le Centre nautique.

Les repas du jeudi soir, du vendredi soir et de la soirée de clôture du samedi seront assurés dans la salle de la Cormorandière soit par un traiteur, soit par le centre nautique suivant les menus qui seront choisis par le comité d'organisation ASCEE 29. La salle de la Cormorandière peut accueillir 200 personnes en repas et 400 personnes debout.



Salle de la Cormorandière, repas et soirées avec bar au fond



Salle de la Cormorandière sonorisée

LES ANIMATIONS

Nous avons prévu une animation en fin de chaque repas, qui pourra se prolonger par une soirée DJ pour le jeudi, le vendredi et le samedi soir.

Le bar sera ouvert en fin d'après-midi et sera géré par les bénévoles de l'ASCEE 29.

LES RÉGATES

Elles seront gérées par l'une des trois associations locales compétentes en la matière. Le comité de course, la sécurité sur l'eau, les classements ainsi que tout le prêt du matériel (bateau de comité de course) sera sous-traité.

Les régates devraient comporter un parcours côtier et un parcours olympique, à définir avec notre équipe organisatrice de « voileux » ASCEE 29.

LES LOUEURS DE BATEAUX

Le principal loueur de bateau est ERIDAN au port de plaisance 02.98.41.58.33

LES ACCOMPAGNATEURS

Nous proposerons aux accompagnateurs, plusieurs visites sur la région brestoise, et si le temps le permet, de suivre une partie de la régata en bateau avec un repas en commun.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Pour l'organisation de la compétition :

Sklérjenn PELLÉ tél : 06 25 13 61 27
mel : Sklerijenn.Pelle@developpement-durable.gouv.fr
Claude JAFFRÉ tél : 06 08 03 41 86
mel : Claude.Jaffre@i-carre.net

Pour l'organisation générale :

Véronique FERRELLOC : tél : 06 15 44 04 08
mel : veronique.ferrelloc@finistere.gouv.fr
Claude JAFFRÉ tél : 06 08 03 41 86
mel : Claude.Jaffre@i-carre.net

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Jeudi 23 septembre 2010 :

16h00 à 20h00

Arrivée des participants,

17h00

Ouverture du bureau d'accueil, remise des pochettes, du programme, attribution des hébergements, prise en main des bateaux,

19h30

Apéritif de bienvenue offert par l'ASCEE 29,

20h30

Repas et soirée détente salle de la Cormorandière.

Vendredi 24 septembre 2010 :

Petit déjeuner,

Départ de la régates,

Panier repas à midi,

Retour des régates,

Pot offert par la région Bretagne,

Repas avec animation.

Samedi 25 septembre 2010 :

Petit déjeuner,

Départ de la régates,

Panier repas à midi,

Retour des régates,

Proclamation des résultats, officiels, pot mairie,

Soirée de clôture.

Dimanche 26 septembre 2010 :

Petit déjeuner,

Départ des participants.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Participants autorisés

Ne sont admis à participer que les adhérents des associations affiliées à la **FNASCEE**, à savoir :
 les adhérents employés dans les services ou les écoles du Ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (**MEEDDM**¹), qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
 les agents adhérents de l'**ASCEE** employés dans une direction départementale territoriale (et de la mer, le cas échéant) ou dans une direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

les agents du **MEEDDM** adhérents de l'**ASCEE** employés dans une autre direction départementale interministérielle.

les agents du **MEEDDM** adhérents de l'**ASCEE** en position de détachement ou de mise à disposition ;

les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement² ;

les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;

les enfants de l'adhérent employé dans un service du **MEEDDM** sans limitation d'âge³ ;

le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;

les retraités de l'ex ministère de l'Équipement, du **MEEDDM** et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui ont travaillé dans les **DDEA** et qui ont été adhérents de l'**ASCEE** durant leur activité ;

les adhérents extérieurs⁴ sont autorisés à participer (suivant le nombre indiqué dans le règlement particulier du challenge) si l'une des conditions suivantes est remplie :

dans la limite du tiers des participants définis dans le règlement de chaque discipline

ou dans la limite de 50 % d'une équipe **ASCEE** inscrite en championnat officiel sur justificatif de l'appartenance à l'équipe (licences).

Ces deux conditions ne sont pas cumulatives.

Les équipes affiliées à la Fédération Française de Sport en Entreprise (**FFSE**)

Article 2 - Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 3 - Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 4 - Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du challenge. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des concours. Ce comité est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'il jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répond pas aux exigences du contrôle.

1 - En cas de changement de dénomination du ministère, cela induit implicitement les agents qui dépendent de ce nouveau ministère.

2 - Comprend les agents transférés au conseil général dans la mesure où les statuts de l'ASCEE participantes les prévoient.

3 - Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénoms.

4 - On entend par extérieur toute personne n'ayant jamais travaillé au **MEEDDM** ou à l'ex ministère de l'Équipement.

Il est constitué :

du vice-président sport de l'association organisatrice,
 du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
 du délégué régional ou de son suppléant,
 du membre du comité directeur de la fédération,
 du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller le comité.

Le comité d'organisation peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'il juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 5 - Contrôle des engagements

a) – à l'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant
- le numéro de la carte d'adhérent **ASCEE**
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra :

- l'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive datée de moins d'un an à la date du challenge ou de la licence de la fédération sportive de tutelle ou copie de la date de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée
- la copie de la carte d'adhérent **ASCEE**

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

b) - au moment du challenge

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assure que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son **ASCEE** (uniquement sur le support fournit par la **FNASCEE**) à jour signée avec la photo apposée
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée
- en plus pour l'enfant d'agent : la carte de son parent adhérent et sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.
- Les équipes affiliées à la fédération française du sport en entreprise (**FFSE**) participant au challenge « Partenaire » fournissent un justificatif d'appartenance à l'entreprise et une pièce d'identité.

Article 6 - Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la **FNASCEE** (commission de discipline).

Article 7 - Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf disposition particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCEE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports.

Article 8 - Assurances et couvertures des risques

La FNASCEE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCEE.

La FNASCEE et l'ASCEE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent, y compris ceux utilisés pour la compétition (notamment les bateaux). Il lui est fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCEE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCEE.

Article 9 - Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCEE.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de la dite photo.

Article 10 - Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 11 - Désistement

En cas d'annulation, les frais d'organisation resteront acquis à l'ASCEE organisatrice.

Le participant sera remboursé de ses frais de séjour selon le barème suivant quel que soit le motif d'annulation :

- plus de 60 jours avant le challenge	100%
- entre 30 et 60 jours avant le challenge	80%
- entre 15 et 5 jours	50%
- mois de 5 jours	0%

Concernant la location des bateaux, il appartient aux participants de se conformer aux clauses du contrat relatif à l'annulation.

Article 12 - Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 13 - Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

1-FICHE D'INSCRIPTION RECAPITULATIVE PAR EQUIPAGE

A retourner à l'ASCEE 29 au plus tard le 30 juin 2010

Si possible faire la saisie des fiches sur micro avant d'imprimer, puis envoyer une copie par courriel

ASCEE :

Nom prénom du responsable :

Service :

Téléphone heures bureau :

Adresse :

Composition de l'équipage

Skipper	Nom	Prénom	N° carte FNASCEE ¹	Date certificat médical	Qualité ²
Skipper					
Équipier 1					
Équipier 2					
Équipier 3					
Équipier 4					
Équipier 5					
Équipier 6					
Équipier 7					
Équipier 8					

Joindre la copie obligatoire des certificats médicaux datant de moins de un an à la date de fin du challenge ou de la carte d'adhérent FNASCEE ou de la licence de la fédération française de voile (FFV) comportant le cachet, la date et la signature de praticien.

¹ Obligatoire

² Précisez la qualité du participant : Équipement, enfant, conjoint, assimilé

2 - FICHE D'INFORMATIONS SKIPPER/VOILIER

(nécessaire pour la certification du voilier)

A retourner à l'ASCEE 29 au plus tard le 30 juin 2010

Si possible faire la saisie des fiches sur micro avant d'imprimer, puis envoyer une copie par courriel

Skipper

Nom du skipper	Prénom
N° de licence FFV	ASCEE
Tél.	Courriel
Adresse personnelle	

Bateau

Nom du voilier	N° voile		
Série	Classe	HN	
Coefficient (joindre photocopie certificat HN)			
Longueur coque _____	Spi	<input type="checkbox"/> Tirant d'eau	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Génois enrouleur	<input type="checkbox"/> Génois à gorge	<input type="checkbox"/> Génois classique	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Moteur IB	<input type="checkbox"/> Hélice repliable	<input type="checkbox"/> Hélice fixe	<input type="checkbox"/>

J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile 2010 et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Date :

Signature

du skipper

3 - FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

A retourner à l'ASCEE 29 au plus tard le 30 juin 2010

Si possible faire la saisie des fiches sur micro avant d'imprimer, puis envoyer une copie par courriel
ASCEE n°

Nom Prénom

Adresse administrative

Tél.

Fax

Courriel

Skipper

Équipier

Accompagnateur

+ Participation promenades

Type de forfait

	Avec hébergement <input type="checkbox"/>	Sans hébergement <input type="checkbox"/>
Du jeudi 23 septembre 16 h au dimanche 26 septembre après le petit déjeuner	167,00 €	107,00 €
Accompagnateur Participation aux promenades	20.00 €	20.00 €
TOTAL		

Moyen de transport

Voiture :

Train :

Voilier :

Jour d'arrivée :

Heure :

Jour de départ :

Heure :

Signature du participant

Signature du président de l'ASCEE
(obligatoire)

